CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2022

Compte-rendu de la séance

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été convoqués le 03 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Francis MANDON, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Myriam BEAULIEU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, M. Benoit SADRY, Mme Muriel DELALLET, Mme Astrid COTINEAU.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M. Jean BALLOT à M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, M. Bertrand LIAGRE à M. Philippe LACROIX, M. Landry BOISSELET à M. Francis MANDON.

ABSENTE EXCUSEE: M. Eric FENOLL, M. Guillaume GENTY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Astrid COTINEAU.

La séance est ouverte à 19H00.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner Mme Astrid COTINEAU comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2022 :

Sur proposition du Maire et avec accord unanime du Conseil, le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2022 est validé.

I – DÉLIBÉRATIONS

1 – RIFSEEP – Ajout d'un cadre d'emploi. (délibération 2022/43)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} juillet 2022 pour les grades de rédacteur territorial et d'attaché territorial et le Maire est autorisé à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

<u>2 – Rétrocession à la commune des espaces communs du lotissement les Granges de Bel Air (délibération 2022/44)</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil accepte la rétrocession des espaces communs et de la voirie du lotissement privé les Granges de Bel Air, précise que les frais liés à l'opération seront à la charge du vendeur et autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

3 – Décision modificative n°1 au budget principal 2022 (délibération 2022/45)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal 2022.

<u>4 – Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine régissant les modalités de fonctionnement du service de transport scolaire (délibération 2022/46)</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine régissant les modalités de fonctionnement du service de transport scolaire.

<u>5 – Déclassement d'une portion de la rue de l'épicerie aux Bordes (délibération 2022/47)</u>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déclasser une portion de 72 m² inutilisée par le public de la rue de l'épicerie dans le village des Bordes en vue de sa cession.

6 – Cession d'une portion de la rue de l'épicerie aux Bordes (délibération 2022/48)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes du projet de cession d'une portion de 72 m² de la rue de l'épicerie aux propriétaires riverains et autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

<u>7 – CC POL - Dotation de solidarité 2022 (délibération 2022/49)</u>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la dotation de solidarité 2022.

8 – Mise à disposition d'un local communal à l'association le Septain (délibération 2022/50)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour la mise à disposition d'un local communal au profit de l'association le Septain.

II – AFFAIRES DIVERSES

1 – Compte-rendu des commissions municipales

1.1 - Finances

Francis MANDON indique qu'à ce jour, le budget de fonctionnement est réalisé à 50 % en dépenses et 61 % en recettes. Le budget d'investissement est réalisé à 53 % en dépenses et 52 % en recettes.

Le Conseil prend note des informations.

1.2 <u>– Urbanisme</u>

Jean-Jacques LAMANT informe le Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2022, 123 certificats d'urbanisme, 56 déclarations préalables, 31 permis de construire dont 20 maisons individuelles et 1 permis d'aménager ont été déposés.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.3 – Travaux

En l'absence de Jean BALLOT, Pierre-Antoine FAUGERAS informe le Conseil Municipal des différents travaux réalisés et à venir.

En outre, Myriam BEAULIEU indique que cette année les décorations et illuminations de noël seront mises en place uniquement sur la place de la mairie et sur celle du champ de foire et ce pour une période restreinte afin de limiter la consommation d'énergie engendrée.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.4 – Commission des affaires scolaires et sociales

Carine VILLEDIEU donne les informations suivantes au Conseil Municipal :

- La rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre, les élèves de maternelle ont pu réintégrer le self lors du temps de restauration,
- Le conseil municipal d'enfants s'est réuni le 31 août dernier, Maël TARNAUD a été élu Maire Junior lors de celle-ci.
- Monsieur Arnaud JODIER, psychologue clinicien, souhaite organiser un colloque à Angoulême avec pour projet de fond une évocation des traumatismes et une rencontre avec des jeunes habitants de la commune.
- L'UNA et l'AICARPA fusionnent.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.5 – Commission jeunesse, sport et vie associative

Maurice GAUTHIER informe le Conseil Municipal que la réunion et le forum des associations auront lieu le samedi 10 octobre.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.6 – Commission mémoire et organisation des cérémonies

Benoit SADRY indique au Conseil Municipal qu'il se rendra avec le Maire aux cérémonies de commémoration du massacre de Marzabotto le 29 septembre prochain.

Par ailleurs, le 18 novembre prochain, aura lieu au CMO une représentation de la pièce de Serge REINEIX sur Oradour. Une deuxième représentation est prévue le 25 novembre à l'espace Noriac à Limoges.

En outre, le prochain Radounaud paraitra en décembre.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

2 – Affaires diverses

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude du potentiel de production d'énergie solaire de la commune réalisée par le cabinet Sola Terra.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance Le Maire

Mme Astrid COTINEAU Philippe LACROIX